

Dierickx Leys Journal

Dixième année, n° 2

Avril 2024

Outlook 2024
Interview Stijn Baert

Banquiers centraux hésitants

Un compte au nom de mon
partenaire ou un compte à nos
deux noms

Secteur des puces
Du vent dans les voiles grâce à l'IA



DIERICKX LEYS
PRIVATE BANK



Outlook 2024

Interview Stijn Baert

Stijn Baert, économiste et professeur d'économie du travail à l'université de Gand, est connu pour ses recherches sur des sujets tels que la politique du marché du travail, le chômage et la relation entre l'éducation et le marché du travail. Il était l'un des intervenants lors de notre événement outlook, où j'ai pu lui poser quelques questions.

Aujourd'hui, le marché du travail est beaucoup plus tendu que dans les années 1980. Pourquoi cette pénurie varie-t-elle dans le temps ? Est-ce lié au cycle économique ou à des questions structurelles telles que la démographie, la numérisation, la prospérité et la mobilité ?

« Ces fluctuations sont principalement liées à des tendances à long terme. Dans les années 80, les entreprises avaient beaucoup de choix et les employés devaient presque se battre pour obtenir un emploi. Aujourd'hui, la tendance est inversée dans de nombreux secteurs, principalement en raison du vieillissement de la population. Pour 100 personnes quittant le marché du travail, 80 seulement les remplaceront. Pour compenser ce déficit structurel, les politiques devraient encourager les gens à travailler plus longtemps. »

En Belgique, et plus particulièrement en Flandre, la pénurie de main-d'œuvre est très marquée. Par rapport à d'autres régions, le rapport entre les postes vacants et les demandeurs d'emploi est très élevé. Cela signifie-t-il que l'économie flamande connaît une croissance plus forte ou que les demandeurs d'emploi flamands sont plutôt paresseux ?

« Tout d'abord, je tiens à souligner qu'il ne s'agit pas d'un problème typiquement flamand: la pénurie sur le marché du travail se fait également sentir à Bruxelles et en Wallonie. Je trouve la formulation 'plutôt paresseux' très forte, car il arrive qu'un demandeur d'emploi ne soit tout simplement pas apte à occuper un poste vacant. Mais certains ne voient en effet pas l'intérêt de faire un travail spécifique, tandis que d'autres n'ont pas envie de se former. Cela nécessite des ajustements politiques. D'une part, le gouvernement doit rendre le travail plus attrayant. Prenons l'exemple des chômeurs peu qualifiés. S'ils travaillent, ils ne verront leur revenu augmenter que d'environ 7%, tout en ajoutant différents frais tels que la garde d'enfants. Pour eux, il est plus intéressant de ne pas travailler que de travailler. En outre, 18 à 19% des Flamands sont inactifs, ce qui représente près d'une personne sur cinq parmi les 25-64 ans. Il est donc évident que l'étang dans lequel les employeurs doivent pêcher est très petit. »

Qui sont ces personnes ?

« Il s'agit principalement d'hommes et de femmes au foyer, de malades de longue durée et - très souvent - de chômeurs découragés, qui ont cherché un emploi, mais ont abandonné. Il y a également un grand nombre de personnes qui prennent une retraite anticipée. Ils devraient être suffisamment encouragés à rester au travail plus longtemps. »

Vous faites toujours référence aux politiques et jamais aux mécanismes naturels. Je pense à l'autorégulation: une meilleure rémunération pour les professions sujettes à la pénurie ne pourrait-elle pas entraîner un afflux plus important de travailleurs ?

« Je ne peux pas vraiment me prononcer à ce sujet, parce que mes recherches portent principalement sur les questions politiques et les recommandations qui en découlent. Mais il est vrai que le marché s'autorégule en partie. Les professions en pénurie tiennent généralement compte du niveau d'éducation, les salaires étant plus élevés que ceux des professions sans pénurie. Toutefois, ces mécanismes naturels de concurrence ne fonctionnent pas toujours. Tout d'abord, les gens ne s'intéressent pas seulement à la rémunération. En effet, notre étude a montré que les Flamands accordent de l'importance à quatre aspects de leur carrière : le salaire, le contenu du travail, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et la sécurité de l'emploi. »

Il s'agit peut-être d'une question éthiquement incorrecte, mais ne pouvons-nous pas exiger des demandeurs d'emploi qu'ils occupent les professions en pénurie ?

« Vous pouvez certainement poser cette question. Notre étude montre que le gouvernement doit mieux guider les demandeurs d'emploi afin que leur recherche d'emploi devienne moins aléatoire. Cette mesure bénéficie d'un large soutien, notamment l'idée d'un travail d'intérêt général obligatoire et d'une formation pour les demandeurs d'emploi. Au sein du groupe des demandeurs d'emploi, il convient de faire la distinction entre le chômage de courte durée et le chômage de longue durée. Le premier groupe est moins problématique, car ces personnes sont déjà à la recherche d'un emploi. Le véritable problème réside dans le chômage de longue durée, car il s'agit d'un processus qui s'auto-renforce. Les chômeurs se démotivent et sont jugés différem-

ment par les employeurs, ce qui aggrave la situation. Il est essentiel de remettre les gens au travail assez rapidement, mais nous n'y parvenons pas. Cela nécessite une réforme des allocations de chômage, où certaines mesures peuvent faire en sorte que les gens se sentent clairement incités à chercher un emploi après trois ou six mois. »

Je vous ai entendu dire que 44% des immigrés sont inactifs. Comment expliquez-vous cela ?

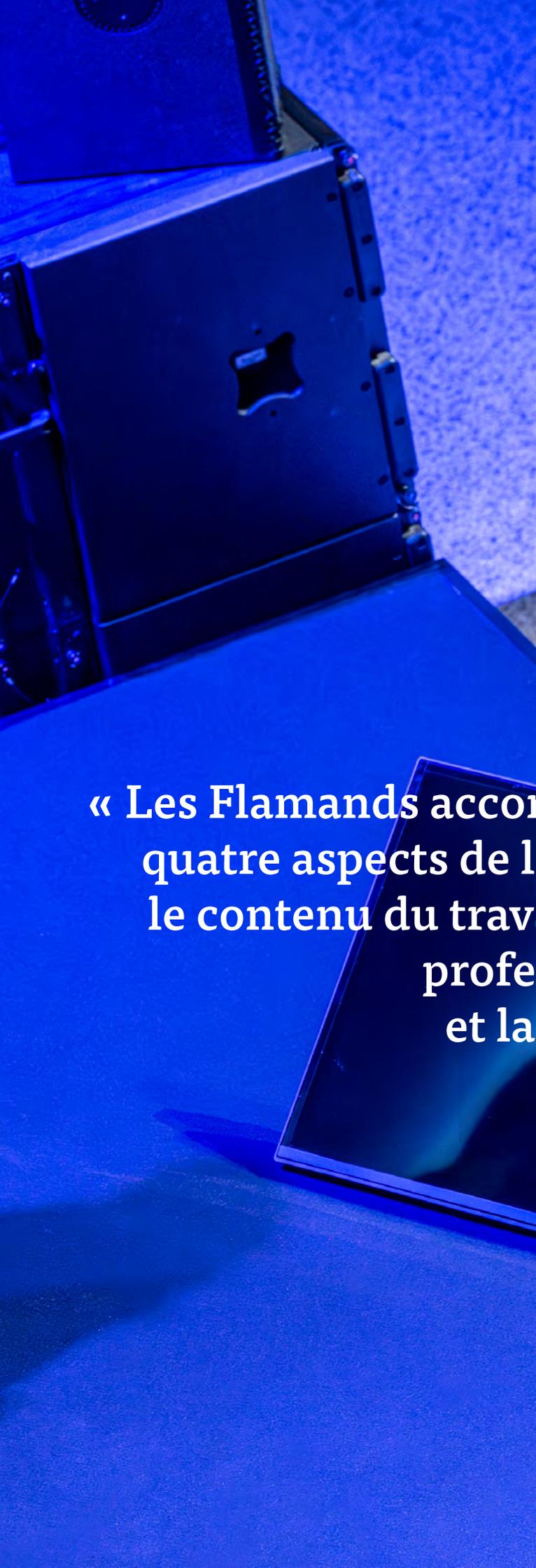
« Il s'agit d'une question complexe sur laquelle les avis divergent. Selon moi, cela s'explique par trois facteurs. Premièrement, les personnes issues de l'immigration ont tendance à être moins formées. Ce qui joue également un rôle, ce sont les choix que les gens font en fonction de leur niveau d'éducation. Par exemple, il semble que les filles des familles turques et marocaines soient moins incitées à étudier et à entrer sur le marché du travail. Le troisième facteur est la discrimination sur le marché du travail, qui semble heureusement diminuer. Il est difficile de dire quelle est la raison principale, mais il ne fait aucun doute que des mesures politiques s'imposent pour ces trois raisons. Je pense à une adaptation de la sécurité sociale, car le fait de ne pas travailler ne devrait pas être plus intéressant financièrement pour certains que le fait de travailler. En ce qui concerne la politique migratoire, je peux citer un pays comme le Danemark: les gens y viennent principalement pour travailler et éventuellement pour étudier. Chez nous, beaucoup plus de personnes arrivent avec le statut de réfugié ou pour le regroupement familial, et elles sont donc moins susceptibles d'entrer sur le marché du travail. »

Que pensez-vous de la proposition du ministre Paul Magnette (PS) sur la semaine de 32 heures ?

« Ce que je conteste dans cette proposition, c'est que le ministre préconise le maintien des salaires. Cela se traduit par une augmentation des coûts pour les entreprises, qu'elles répercuteront sur leurs prix. Cela pourrait affaiblir leur compétitivité internationale, les contraindre à réduire - voire à fermer - leurs activités et provoquer des pertes d'emploi. D'un autre côté, je comprends qu'à un moment donné, les gens veuillent travailler moins et plus longtemps à terme. Mais je ne suis pas convaincu que l'employeur doive payer pour cela. Comme le dit le proverbe « on ne peut pas avoir le beurre, l'argent du beurre, et le cul de la laitière ». On ne peut pas tout avoir, il faut faire des choix. »







Cela ne vous dérange jamais de vous lancer vous-même dans la politique et de contribuer à sa mise en œuvre ?

« La politique intérieure est l'une de mes plus grandes passions, au même titre que le football national. Je préfère regarder cela depuis la ligne de touche, sans y participer moi-même. Par ailleurs, je suis un « électeur indécis » : mon vote peut aller dans un sens ou dans l'autre. J'ai voté pour Groen et la N-VA dans le passé, et tout ce qui se trouve entre les deux. »

« Les Flamands accordent de l'importance à quatre aspects de leur carrière : le salaire, le contenu du travail, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et la sécurité de l'emploi. »

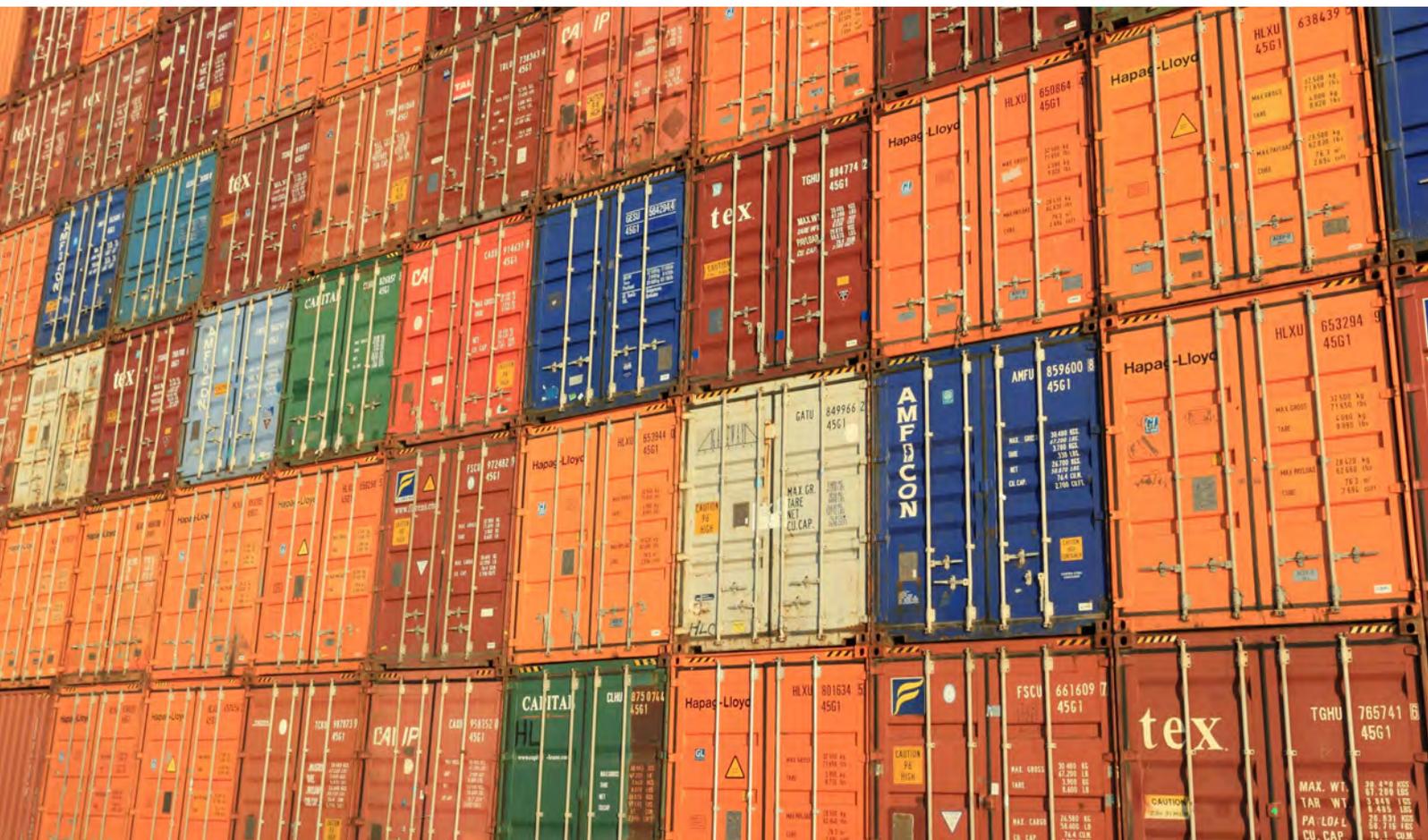
Banquiers centraux hésitants

Le début des baisses de taux d'intérêt a été annoncé à plusieurs reprises et reporté à chaque fois, à la grande frustration des investisseurs. Mais après avoir été surpris par l'inflation il y a trois ans, les banquiers centraux sont très prudents aujourd'hui et ne veulent certainement pas réagir de manière excessive.

Les marchés financiers sont sous l'emprise de l'inflation. La perturbation des chaînes d'approvisionnement, résultant du rebond de l'économie après la première vague de la pandémie de coronavirus, a été plus importante que prévu et a pris les banquiers centraux au dépourvu. Alors qu'ils pensaient initialement que l'inflation se résorberait rapidement, ils ont paniqué au printemps 2021 lorsqu'il s'est avéré que ce n'était pas le cas. Cela a conduit à une première série de relèvements des taux d'intérêt. Les problèmes d'approvisionnement se sont aggravés après le blocage du porte-conteneurs Ever Given dans le canal de Suez à la fin du mois de mars 2021. L'invasion de l'Ukraine par la Russie a également accentué la poussée inflationniste. Les prix de l'é-

nergie et des produits de base ont explosé, provoquant une nouvelle série de relèvements des taux d'intérêt.

Dans le même temps, les taux d'intérêt à long terme ont également augmenté pour atteindre des niveaux inégalés depuis le début de la crise bancaire. La hausse des taux d'intérêt a eu un impact négatif sur les prix de l'immobilier, entraînant des problèmes de remboursement pour certains groupes immobiliers. Cette situation a entraîné aussi d'importantes pertes de crédit pour plusieurs banques régionales américaines, dont certaines ont dû être rachetées dans le cadre d'une procédure d'urgence. Crédit Suisse, la fierté suisse et l'une des plus grandes banques systémiques du monde, a également plongé.



Grâce à la baisse des prix de l'énergie, l'inflation a progressivement diminué dans le monde au cours de l'année 2023. Les investisseurs ont commencé à espérer la fin du cycle de relèvements des taux d'intérêt. Toutefois, l'inflation de base, qui ne tient pas compte des prix de l'énergie et des denrées alimentaires, est restée obstinément élevée. Les banquiers centraux européens et américains se sont donc empressés de dire qu'il n'y aurait pas de baisse des taux d'intérêt. Résultat : à la fin du mois d'octobre 2023, les rendements des obligations d'État américaines à 10 ans ont atteint 5% et ceux des obligations allemandes 3%.

Alors que l'économie entrait invariablement en récession à la suite de fortes hausses des taux d'intérêt lors des cycles économiques précédents, elle a continué cette fois à croître sous l'impulsion du secteur des services. La pénurie sur le marché du travail qui en a résulté continue de poser des problèmes à ce jour et est due au déséquilibre entre le départ massif des baby-boomers et l'arrivée limitée de jeunes. Toutefois, les efforts déployés pour freiner la croissance économique ont porté leurs fruits. La hausse des taux d'intérêt à long terme a fait grimper les taux de crédits hypothécaires, ce qui a réduit l'activité dans le secteur de la construction. Fin octobre, certains banquiers centraux américains ont indiqué que la fin des hausses de taux d'intérêt était en vue. Ils ont même fait allusion à des baisses de taux d'intérêt.

Les investisseurs ont donc supposé qu'il y aurait au moins six baisses de taux d'intérêt aux États-Unis en 2024. Mais le ton des banquiers centraux a changé au début de l'année en raison d'un marché de l'emploi particulièrement solide et d'une lente baisse de l'inflation de base. Elles hésitent à s'engager dans des baisses de taux d'intérêt, car l'économie montre encore de nombreux signes de vigueur. Par conséquent, les investisseurs ne visent plus le mois de mars, mais le mois de juin pour la première baisse des taux.

QT (quantitative tightening)

En marge de tout cela, un autre soutien clé pour les marchés obligataires a disparu. Les banques centrales occidentales ont commencé à acheter des obligations à long terme dans le sillage de la crise bancaire et de la crise de l'euro, dans le seul but de faire baisser les taux d'intérêt à long terme. Les conséquences ont été diverses. La demande de crédit a explosé. Toute entreprise et tout gouvernement étiqueté « investment grade » (qualité d'investissement) pouvaient beaucoup emprunter, même à très long terme, ce qu'ils ont fait. La durée moyenne de la dette a fortement augmenté, ce qui a permis aux entreprises et aux gouvernements de se financer à long terme à très bon marché. L'achat d'obligations à long terme a entraîné des taux d'intérêt à long terme négatifs dans de nombreux pays et pour plusieurs entreprises. Le total des bilans des banques centrales a at-

teint une ampleur sans précédent par rapport à la taille de l'économie. Lorsque l'inflation a augmenté, les banquiers centraux ont décidé d'abandonner la politique de taux d'intérêt accommodante. Tout d'abord, elles ont cessé d'acheter des obligations. Elles ont alors décidé de retirer de l'argent du marché au compte-goutte, en laissant simplement les obligations arrivant à échéance être remboursées et en ne les réinvestissant pas. Cela a permis, sans trop forcer, de réduire le total des bilans des banques centrales. La Banque centrale européenne et la Réserve fédérale ont adopté cette approche douce, appelée « QT » ou « quantitative tightening » (resserrement quantitatif) dans le jargon technique. Le Canada et la Suède ont aussi vendu activement des obligations qui n'étaient pas encore arrivées à échéance. Les craintes d'une baisse des taux des obligations – et donc d'une hausse des taux d'intérêt – ne se sont pas encore concrétisées.



La réaction limitée des taux d'intérêt à long terme à cette situation est notable. Si les taux d'intérêt à court terme restent élevés plus longtemps que prévu, il est logique que les taux à long terme subissent également des pressions à la hausse. De nombreux facteurs plaident en faveur d'une hausse plus importante. Ainsi, les déficits budgétaires dans le monde occidental n'ont jamais été aussi importants qu'au cours de la dernière décennie. La suppression des achats d'obligations par les banques centrales a également suscité de vives inquiétudes (voir encadré QT).

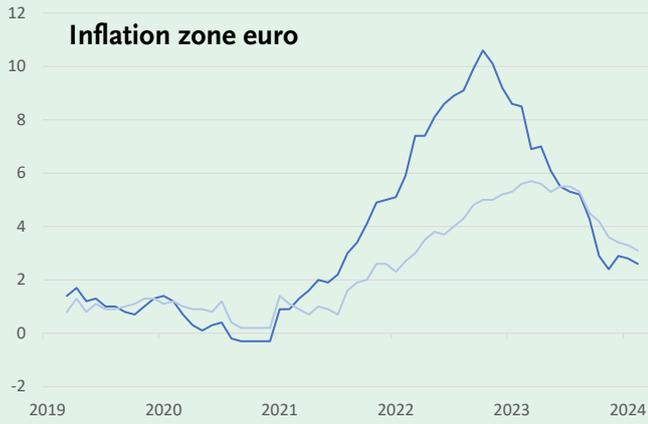
Comme les taux à court terme restent stables et les taux à long terme augmentent, la courbe des taux semble beaucoup plus plate aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a un an. Un nouvel aplatissement pourrait suivre dans les mois à venir. En tout cas, la situation est beaucoup plus saine qu'il y a quelques années, lorsque les taux d'intérêt étaient structurellement inférieurs à l'inflation. La période des taux d'intérêt négatifs semble définitivement derrière nous.

Les investisseurs recevront à nouveau aujourd'hui des taux d'intérêt au moins conformes avec l'inflation. L'investissement en obligations redevient donc intéressant. Les mois à venir nous diront quand le cycle de baisse des taux d'intérêt commencera. Comme les banquiers centraux ne veulent pas se faire avoir une deuxième fois,

il pourrait être retardé encore quelques fois. « Des baisses de taux d'intérêt ne peuvent pas être envisagées tant que la trajectoire de l'inflation ne se rapproche pas de manière durable et convaincante de 2% » ajoute la Banque centrale européenne. Les chiffres relatifs au maintien d'une inflation de base élevée et à la solidité du marché du travail sont entrecoupés d'indications relatives à la baisse des ventes au détail et de la production industrielle. Compte tenu de ces signaux contraires, un changement de position des banquiers centraux reste exclu pour l'instant, même si la Réserve fédérale semble désormais se préparer à une première baisse des taux en juin. Si elle change de cap plus tôt, ce sera parce que la situation économique se dégrade fortement, ce que nous préférons éviter.

Que faire?

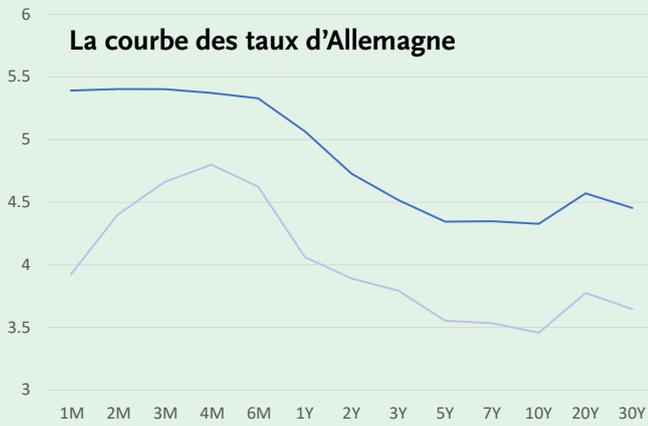
Étant donné que les taux d'intérêt à court terme sont toujours plus élevés que les taux à long terme, il convient de limiter la durée moyenne du portefeuille obligataire. En outre, le risque d'une récession n'est pas complètement écarté. Nous préconisons donc une qualité suffisante dans la sélection des obligations. La qualité signifie que l'emprunteur doit être en mesure de rembourser les intérêts et le capital à temps.



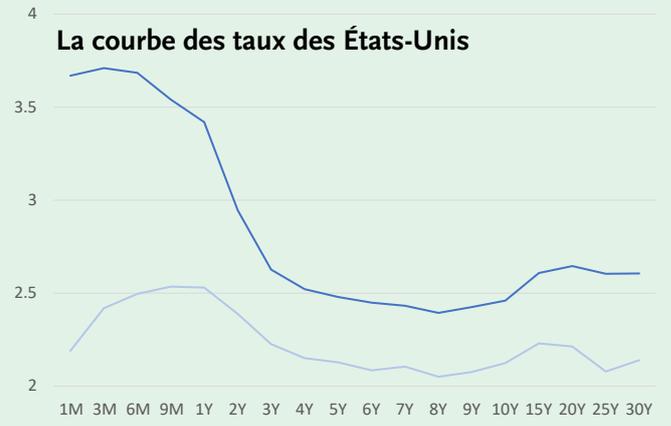
■ Inflation ■ Inflation de base



■ Inflation ■ Inflation de base



■ I16 EUR German Sovereign Curve Last Mid YTM
 ■ I16 EUR German Sovereign Curve 03/15/23 Mid YTM



■ I25 US Treasury Actives Curve Last Mid YTM
 ■ I25 US Treasury Actives Curve 03/15/23 Mid YTM



■ BCE solde total ■ Federal Reserve



Quelle est la différence entre un compte au nom de mon partenaire sur lequel j'ai une procuration bancaire et un compte à nos deux noms ?

C'est une différence au sujet de laquelle il y a beaucoup d'idées fausses. Nous vous proposons un petit résumé.

Procuration bancaire

Une procuration n'implique ni droit de propriété, ni donation. Une procuration bancaire ne vous donne le droit d'effectuer que certaines opérations bancaires sur le compte de votre partenaire, telles que des décisions d'investissement (« Je vends l'action X et j'achète l'action Y ») ou des paiements. Votre partenaire peut révoquer cette procuration unilatéralement et à votre insu à tout moment. En cas de décès, la procuration bancaire prend automatiquement fin. Tant que votre partenaire ne révoque pas la procuration, vous pouvez effectuer certaines opérations sur son compte. Cependant, cette procuration ne vous donne pas des droits de propriété sur les avoirs du compte de votre partenaire.

Gestion du compte bancaire

Tout le monde a le droit d'ouvrir son propre compte bancaire sans le consentement de son ou sa partenaire. Si vous êtes mariés, il suffit d'en informer votre conjoint(e). Pour déterminer qui peut gérer les avoirs d'un compte bancaire, peu importe que vous soyez mariés ou non. Lorsque vous ouvrez un compte seul(e), vous gérez également seul les avoirs qui s'y trouvent, quel que soit votre régime matrimonial. Par rapport à la banque, seul le titulaire du compte peut effectuer des opérations sur le compte, ainsi que les personnes à qui il/elle a éventuellement donné une procuration.

Lorsqu'un compte a été ouvert au nom d'un partenaire, l'autre partenaire ne peut pas effectuer d'opérations sur ce compte (sauf s'il dispose d'une procuration). L'autre partenaire n'a même pas de droit de regard. La banque ne peut donc pas lui fournir des relevés de compte ou des inventaires. Si l'autre conjoint soupçonne que le compte est utilisé pour retirer de l'argent des biens communs, il/elle peut saisir le tribunal.



Impact du droit des régimes matrimoniaux

Si un compte est aux deux noms, les avoirs appartiennent aux deux partenaires. Mais même lorsqu'un compte est au nom d'un seul partenaire, les avoirs peuvent parfois également appartenir à l'autre partenaire en termes de patrimoine. La question cruciale est de savoir si vous êtes mariés et, le cas échéant, sous quel régime matrimonial.

En effet, ce n'est pas le titulaire du compte, mais le droit matrimonial qui détermine la propriété des avoirs bancaires. Cette question est particulièrement pertinente pour les couples mariés dans le cadre d'un régime légal ou de communauté universelle. Vous êtes cohabitants légaux ou de fait, ou vous êtes mariés sous le régime de la séparation de biens? Il est alors généralement clair que l'argent qui se trouve sur votre compte bancaire n'appartient qu'à vous.

C'est plus complexe pour les couples mariés dans le cadre d'un régime légal ou de communauté universelle. Si un conjoint ouvre seul un compte, il/elle gère également seul(e) les avoirs qui s'y trouvent (ainsi que les personnes qui ont éventuellement reçu une procuration). Toutefois, le fait qu'un compte ne soit ouvert qu'au nom d'un seul conjoint ne signifie pas que seul ce conjoint peut faire valoir des droits de propriété sur les avoirs qui s'y trouvent.

Si vous êtes mariés avec une communauté universelle des biens, tous les biens appartiennent aux deux conjoints. Autrement dit: tant les avoirs sur les comptes bancaires communs que ceux sur les comptes au nom d'un seul conjoint.

Vous êtes mariés sous un régime légal (séparation des biens avec communauté des acquêts)? Dans ce cas, les avoirs de tous les comptes appartiennent aux deux conjoints, sauf si l'un des partenaires peut prouver que les avoirs font partie du patrimoine qu'il/elle possédait déjà ou qu'il/elle a obtenu avant le mariage par donation ou héritage. En effet, il existe une présomption de communauté. Les personnes mariées sans contrat de mariage sont automatiquement soumises au régime légal.

Décès

C'est la raison pour laquelle, lors du décès d'une personne mariée, les comptes du défunt sont gelés, mais aussi ceux de son conjoint. Ainsi, au décès de votre conjoint, les comptes détenus à votre seul nom seront également bloqués. Si vous étiez mariés sous le régime de la séparation de biens pure et simple, les comptes qui étaient uniquement à votre nom peuvent être débloqués de manière accélérée dès lors que le régime matrimonial est prouvé (par exemple par une lettre du notaire). Les comptes détenus uniquement au nom du cohabitant légal ou de fait du défunt ne sont pas bloqués.

« Ce n'est pas le titulaire du compte, mais le droit matrimonial qui détermine la propriété des avoirs bancaires. »

Conclusion

Il existe donc une différence importante entre un compte au nom de votre partenaire pour lequel vous avez une procuration et un compte aux deux noms. Ce n'est pas le titulaire du compte, mais votre contrat de mariage qui détermine le statut de propriété des avoirs sur les comptes bancaires. Le titulaire du compte détermine qui peut effectuer des opérations sur un compte. Une procuration bancaire ne vous donne pas de droits de propriété sur un compte et peut être révoquée unilatéralement à tout moment.

Si vous avez d'autres questions à ce sujet, vous pouvez toujours contacter votre chargé de relations ou le service juridique au 03 241 09 99.

Secteur des puces

Du vent dans les voiles grâce à l'IA

Voici un résumé des conclusions des études.

Les études complètes peuvent être consultée sur

<https://www.dierickxleys.be/fr/etudes/nvidia>

<https://www.dierickxleys.be/fr/etudes/tsmc>

<https://www.dierickxleys.be/fr/etudes/asml-holding>

Ces dernières années, le secteur de la tech a connu des vagues d'engouement qui n'ont pas toutes pu tenir leurs promesses, comme le métavers ou les lunettes de réalité augmentée. Même l'intelligence artificielle (IA) a d'abord été considérée comme l'un de ces nombreux phénomènes de mode, mais elle est en train de conquérir progressivement le monde. Nous avons examiné ses possibilités en détail dans un article paru dans le DLJ de juin 2023.

Nous ne pouvons plus ignorer l'impact croissant de l'IA. Cela a commencé il y a quelques trimestres avec les résultats spectaculaires de Nvidia. La demande de puces ultraperformantes pour les centres de données, indispensables aux applications d'IA, monte en flèche.

Les puces de Nvidia, qui excellent en puissance de calcul, dominent ce marché. Cela permet à son président Jensen Huang d'augmenter considérablement les prix, ce qui se traduit par une croissance exponentielle des bénéfices de l'entreprise.

Il convient de noter que d'autres entreprises technologiques n'ont pas ressenti beaucoup d'impact dans un premier temps. Mais la situation a changé au cours du dernier trimestre. Compte tenu de l'énorme demande de puces d'IA, Nvidia passe des commandes de plus en plus importantes auprès du fabricant de puces le plus avancé au monde, TSMC. Alors que la direction de TSMC était encore modérément enthousiaste quant à l'impact de l'IA au troisième trimestre, elle se montrait déjà plus optimiste au quatrième trimestre. Après une croissance modeste en 2023, TSMC prévoit de retrouver des taux de croissance solides en 2024.



Il en va de même pour ASML: les chiffres de l'acteur technologique néerlandais augmentent progressivement. ASML s'attend à ce que 2025 soit une année de forte croissance. Ce n'est pas une surprise: pour les puces les plus avancées, TSMC s'appuie sur les machines d'ASML. Les effets positifs de l'essor de l'IA s'infiltrent ainsi discrètement dans l'ensemble du secteur des puces.

Bien entendu, Nvidia est en pole position pour bénéficier de la percée de l'IA. La demande de puces dépasse la capacité de production, même si l'écart se réduit progressivement. Selon M. Huang, un nouveau cycle d'investissement a commencé, car la capacité des centres de données doit doubler au cours des cinq prochaines années. Des clients tels que Microsoft, Alphabet, Amazon et Meta – qui représentent environ 40% des ventes de Nvidia – se bousculent pour mettre la main sur ces puces convoitées et cruciales.

Sans surprise, Nvidia a vu son chiffre d'affaires tripler pour atteindre 22,1 milliards de dollars au quatrième trimestre. En fait, la division des centres de données a vu son chiffre d'affaires multiplié par cinq au cours du même trimestre. Ces chiffres stupéfiants suggèrent que la tempête de l'IA n'est pas près de se calmer.

De plus, comme si la demande n'était pas assez forte, M. Huang s'emploie personnellement à convaincre de grandes entreprises et même des gouvernements de mettre en place leurs propres systèmes d'IA. Il a notamment conclu un contrat avec Cisco, dans le but de vendre le plus grand nombre possible de systèmes d'IA dans le monde.

Pourtant, quelques nuages se profilent tranquillement à l'horizon. Les États-Unis tentent de contrecarrer autant que possible la diffusion des technologies de pointe en Chine, craignant qu'elles ne soient utilisées contre eux sur le plan économique, mais aussi sur le plan militaire. Des restrictions à l'exportation limitent la diffusion de l'IA et donc les chiffres de vente de Nvidia. L'entreprise a réduit la puissance de calcul de certaines puces afin qu'elles puissent encore être vendues à la Chine, mais les restrictions sont de plus en plus strictes.

Un problème plus important pour Nvidia est le résultat direct de l'attitude de son président intransigeant. En effet, M. Huang est parfaitement conscient de la position dominante de son entreprise et tente d'en tirer le meilleur parti en repoussant les limites de la tarification, ce qui lui permet de réaliser des bénéfices considérables. Presque tous les grands acteurs de la tech ont donc lancé des recherches pour produire leurs propres puces. AMD et Intel tentent également de suivre Nvidia. La complexité des puces est considérable et l'avance de Nvidia est si importante qu'il sera difficile de lui prendre sa place de leader du marché à court terme. Mais si les autres acteurs continuent sur la même lancée, la concurrence sera plus forte pour Nvidia. Par ailleurs, il est indéniable que le grand enthousiasme des investisseurs a poussé la valorisation de Nvidia à des niveaux sans précédent, augmentant encore le risque à terme.

En résumé, le secteur des puces connaît une période tout à fait passionnante. Les investisseurs doivent, comme toujours, garder les pieds sur terre et faire preuve de prudence lorsqu'ils constituent leurs portefeuilles en fonction de leurs moyens financiers et de leur profil d'investisseur personnel.

« Selon M. Huang, un nouveau cycle d'investissement a commencé, car la capacité des centres de données doit doubler au cours des cinq prochaines années. »

Dierickx Leys Journal est une publication de Dierickx Leys Private Bank Kasteelpleinstraat 44-46, 2000 Anvers

Éditeur responsable: Werner Wuyts

Rédacteurs: Ethel Puncher, Sven Sterckx, Werner Wuyts, Willem De Meulenaer

Mise en page et impression: JEdesign.be

DIERICKX LEYS

PRIVATE BANK

Dierickx Leys Anvers

Kasteelpleinstraat 44
2000 Antwerpen

Tel.: +32 3 241 09 99

Antwerpen@dierickxleys.be

Dierickx Leys Mortsel

Sint-Benedictusstraat 140
2640 Morstel

Tel.: +32 3 443 93 50

Mortsel@dierickxleys.be

Dierickx Leys Gand

Rijvisschestraat 122
9052 Zwijnaarde

Tel.: +32 9 240 00 40

Gent@dierickxleys.be

Dierickx Leys Courtrai

Beneluxpark 26 bus 0035
8500 Kortrijk

Tel.: +32 56 21 40 35

Kortrijk@dierickxleys.be

Dierickx Leys Louvain

ouverture du nouveau
bureau été 2024

Cette publication n'a pas été préparée conformément à la réglementation visant à promouvoir l'indépendance de la recherche en investissement. Les instruments de placement mentionnés dans cette publication ne conviennent pas à tous les investisseurs. Il faut tenir compte des objectifs, de la solidité financière, des connaissances, de l'expérience et des caractéristiques de risque de l'investisseur. La Banque ne donne pas de conseils de placement personnels par ce biais. La Banque n'est pas responsable des dommages qui pourraient résulter de ces conseils. Vous trouverez de plus amples informations sur les méthodes de sélection et d'évaluation des titres susmentionnés ainsi que sur l'indépendance de leur examen sur dierickxleys.be, dans la rubrique sur les conseils en placement. Les résultats historiques et les prévisions mentionnés ne constituent pas un indicateur fiable des résultats futurs. Les recommandations mentionnées peuvent changer à l'avenir. « Dierickx Leys Journal » est une publication trimestrielle de Dierickx Leys Private Bank, Kasteelpleinstraat 44-46, BE-2000 Anvers, tél. : +32 3 241 09 99

La rédaction est assurée par Geert Campaert, Willem De Meulenaer, Dominique De Schutter, Jonathan Mertens, Ethel Puncher, Sven Sterckx, Jasper Thysens et Werner Wuyts. La reprise de cette publication est autorisée moyennant mention de la source.